



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôtels

Question écrite n° 13858

Texte de la question

M. Alain Calmette attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le phénomène croissant de délocalisation d'une part importante des recettes hôtelières françaises et ses conséquences en termes d'emploi. D'une part, il apparaît que les hôteliers indépendants sont aujourd'hui contraints de passer par l'intermédiaire des grands portails internet internationaux de plus en plus monopolistiques (du type « Expedia », « Hotel.com » ou « booking.com » par exemple) pour attirer la clientèle grand public. Or ces agences de voyage en ligne (OTA), qui prospèrent notamment grâce aux moyens publicitaires colossaux déployés, ont mis en place des relations contractuelles particulièrement désavantageuses pour nos hôtels indépendants, et captent des commissions dont les montants souvent excessifs - entre 15 % et 30 % du prix des chambres - sont en augmentation. Ceci est de nature à fragiliser notre réseau d'hôtels indépendants, l'emploi dans ce secteur, et représente un manque à gagner en termes de TVA pour l'économie de notre pays puisque la quasi-totalité de ces grands organismes de réservation ont leur siège à l'étranger. D'autre part, de plus en plus d'entreprises publiques confieraient la gestion de leurs réservations hôtelières à ces grands organismes internationaux de réservation au détriment d'entreprises ayant leurs centres d'appels localisés en France. Aussi, il souhaiterait que le Gouvernement puisse mesurer cette forme de délocalisation, et lui indiquer quelles mesures pourraient être prises afin, d'une part, de ramener les grands organismes internationaux de réservation à des pratiques plus partenariales et équitables, et d'autre part, de mettre la commande publique au service de l'emploi en France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmette](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13858

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7504

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)